Betteraves à sucre: octroi d'aides aux producteurs portugais jusqu'en 2001/2002

1997/0222(CNS) - 28/10/1997

Le rapporteur, M. Juan Luis COLINO SALAMANCA, approuve la proposition de la Commission qui autorise le Portugal à octroyer une aide nationale dégressive aux producteurs de betteraves à sucre sur une période de quatre campagnes de commercialisation, de 1997/1998 à 2000/2001; cette aide devra s'élever au maximum à 2,5 millions d'écus pour la prochaine campagne. En revanche, il estime injustifiée la proposition de la Commission qui propose de mettre fin, à partir de la campagne 2001/2002, à toutes les aides nationales autorisées au Portugal. D'après le rapporteur, il est inadéquat d'introduire dès maintenant une disposition négative qui risque de bloquer toute négociation au sein du Conseil des ministres sur le niveau des quotas nationaux. De plus, avant 2001, toute l'organisation commune des marchés dans le secteur du sucre devra être réexaminée. En conséquence, le rapporteur demande que la Commission présente au Conseil et au Parlement un rapport sur le fonctionnement du régime des aides nationales avant la fin de la campagne de commercialisation 2001/2002 et qu'au vu du résultat l'on puisse, le cas échéant, proroger l'octroi de ces aides.